

## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL



SEANCE DU  
20/06/2018

**Nombre d'élus :**

- en exercice : 31
- présents : 21
- procurations : 4
- absents : 10
- ayant pris part au vote : 25

**Date de la convocation :** 01/06/2018

**Conseil syndical :** 20/06/2018

**Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture le :  
25/06/2018

Affichage syndical le : 25/06/2018

**Étaient présents :** Max VINCENT, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Pierre CURTELIN, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Denis VERKIN, Jean-Claude GRANGE, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Laurent MONCEL, Bernard BOURBONNAIS, Gérard KECK, Bernard COQUET, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE.

<b>Absents représenté(s) :</b>	<b>Par :</b>
Corinne CARDONA	Pierre GOUVERNEYRE
Claire BELLE	Michel BALAIS
Éric MAZOYER	Max VINCENT
Charles MONNERET	Bernard BOURBONNAIS

**Étai(en)t absent(s) :**

Antoine DUPERRAY, Bénédicte KUNTZIGER, Christian COLOMBO, Isabelle CELEYRON, Jean-Michel CARON, Olivier PERROT.

**Secrétaire de Séance élu :**

Anne-Laure MATHIAS.

Le **mercredi 20 juin 2018**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 01/06/2018, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

### Ordre du jour du Conseil Syndical

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 21/03/2018
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vote des délibérations

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
2018-06-01	Bernard BOURBONNAIS	Finances	Convention de partenariat avec l'institut SANDAR pour l'organisation de la fête de l'agriculture.
2018-06-02	Bernard BOURBONNAIS		Convention de gestion préservation et mise en valeur du patrimoine des Monts d'Or, parcelle B730 Poleymieux au Mont d'Or.

**Questions Diverses :**

1. Point sur l'Avant-Projet-Sommaire et l'Avant-Projet -Définitif de la ferme de la Morelle.
2. Manifestations sportives/demandes particulières.
3. Présentation de restauration de l'espace Chamalan à Quincieux.

**1) Approbation du compte rendu du conseil syndical du 21/03/2018 :**

Il est proposé au conseil syndical d'approuver ou de faire modifier le compte rendu du conseil syndical du 21 mars 2018.

Après en avoir délibéré le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil syndical du 21 mars 2018.

**2) Désignation du secrétaire de séance :**

Anne-Laure MATHIAS est désignée secrétaire de séance.

## Vote des Délibérations

### Délibération du Conseil Syndical n° 2018-06-01

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT SANDAR POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DE L'AGRICULTURE

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES

Depuis plus de 20 ans, le SMPMO mène une politique volontariste pour le maintien d'une activité agricole garante de la diversité et de la qualité d'un espace naturel et agricole périurbain, reconnaissant le rôle d'intérêt général assuré par l'agriculture.

Le SMPMO tente en tant que bon gestionnaire, de mettre en œuvre, aux côtés de ses nombreux partenaires, des actions qui visent à anticiper les menaces qui pèsent sur le territoire.

La politique foncière et agricole mise en œuvre porte ses fruits, et le SMPMO souhaite à travers l'organisation de la première fête de l'agriculture Plaines Monts d'Or, valoriser et promouvoir les actions, les partenariats et l'agriculture périurbaine.

Cet événement festif à destination du grand public et de la profession agricole se déroulera le 6 octobre 2018. Il sera piloté par le SMPMO en partenariat avec l'Institut Sandar de Limonest.

*Monsieur BOURBONNAIS, Vice-Président en charge des finances et du foncier, explique que cette convention a pour objectif de définir les engagements de participation de chacun des organisateurs, les actions à mener, la gestion logistique et incite une implication forte de 2 partenaires organisateurs.*

*Françoise MAUPAS, fait appelle à la participation active de chacune des communes membres du SMPMO, afin d'apporter son soutien matériel et logistique à la bonne organisation de cette manifestation.*

*Cédric JANVIER, Directeur du SMPMO, informe les membres du conseil que Morgane MOINE, stagiaire au SMPMO en charge de l'organisation de la fête de l'agriculture, adressera prochainement aux communes membres un courrier sollicitant la mise à disposition de moyens humains et matériel pour le jour de la manifestation.*

*Pascal DAVID, maire de Quincieux propose qu'il soit créé un document définissant précisément les besoins tant en termes de matériel pouvant être prêté par les communes le jour de la manifestation qu'humain. Les communes pourront alors mettre en face des besoins identifiés les ressources qu'elles sont en capacité de mettre à disposition ce jour-là. Il est proposé également de mettre à contribution les agriculteurs et producteurs présents et représentés le jour de la fête de l'agriculture.*

Afin de permettre l'organisation de cet événement, il est proposé au conseil syndical d'approuver la convention présentée et d'autoriser le Président du SMPMO à la signer.

Après en avoir délibéré le comité syndical approuve à l'unanimité la convention de partenariat entre l'institut Sandar et le SMPMO, pour l'organisation de fête de l'agriculture le 06 octobre 2018 et autorise le Président à la signer.

Délibération conseil syndical n° 2018-06-02

CONVENTION DE GESTION PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DES MONTS D'OR, PARCELLE B730

POLEYMIEUX AU MONT D'OR

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES

Partenaire historique du SMPMO, la Pie Verte participe à la connaissance ainsi qu'à la préservation du patrimoine bâti sur le territoire.

C'est un partenaire actif du SMPMO depuis près de 20 ans, qui restaure régulièrement des éléments de patrimoine remarquable du territoire Plaines Monts d'Or en lien avec les communes, le SMPMO, les propriétaires et d'autres associations de restauration de patrimoine bâti (four à chaux, rouissoir, cabornes...)

Cette association qui réalise de nombreux chantiers avec des bénévoles, des jeunes, a sollicité le SMPMO et la commune de Poleymieux au Mont d'Or, afin de mettre en place une convention avec le propriétaire de la parcelle B 730, Monsieur Viollet, située au lieudit « les Gambins » sur Poleymieux au Mont d'Or.

Comme à chaque opportunité, en partenariat étroit avec le réseau associatif, cette convention permettra de réaliser un chantier de restauration d'un élément constitutif du patrimoine lié à l'eau dans les Monts d'Or.

Il est proposé au conseil syndical d'approuver la convention présentée et d'autoriser le Président du SMMO à la signer.

*Vincent PEYTEL, explique son travail et ses recherches aux archives départementales de Lyon. Son investigation a permis de situer un ouvrage romain remarquable. Après avoir pris contact avec le propriétaire, celui-ci est favorable à la signature d'une convention permettant la mise en valeur de l'ouvrage.*

Après en avoir délibéré le comité syndical approuve à l'unanimité la convention de gestion avec la Pie Verte et autorise le Président à la signer.

---

**Questions Diverses :**

1. Point sur l'Avant-Projet-Sommaire et l'Avant-Projet -Définitif de la ferme de la Morelle.

*Cédric JANVIER, Directeur SMPMO, explique le travail mené auprès de l'architecte suite à la réalisation de l'APS, afin de faire diminuer les coûts.*

*Une moins-value de 82 243 € a pu être ainsi obtenue.*

*D'autres pistes restent à explorer afin de réduire davantage le coût définitif du projet, comme la réalisation de certains travaux en régie par le SMPMO ou la participation des futurs locataires sur les finitions de leurs logements ainsi que des producteurs sur leurs ateliers (s'ils peuvent bénéficier d'aides de leur côté). Nous pouvons également phaser les travaux afin d'étaler le coût final du projet sur plusieurs exercices comptable.*

*Pierre GOUVERNEYRE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, exprime son souhait de mettre à contribution les preneurs, compte tenu du faible loyer qu'il s'ont verser dans le cadre de baux à ferme.*

*Il est convenu que le SMPMO se rapproche des porteurs de projets et de l'architecte afin de présenter l'APD aux élus lors du prochain conseil syndical.*

2. Manifestations sportives/demandes particulières.

*Cédric JANVIER, Directeur SMPMO explique que l'instruction des demandes d'organisation de manifestations sportives se déroule bien et qu'elles concernent pour la plupart des associations locales. Cependant de nouvelles demandes questionnent. Il s'agit des demandes d'événements organisés par des professionnels du tourisme et du sport (agence de voyage/organisateur de manifestations sportives). Quelles consignes face à ces nouvelles demandes ?*

*Max VINCENT, Président, rappelle que les maires ont le dernier mot concernant les autorisations de manifestation sportive sur le territoire qu'ils administrent. Ainsi il leur appartient de définir les règles, limites et exceptions sur leurs communes. Comme délimité dans la durée les périodes où ces manifestations peuvent*

avoir lieu, délimiter le nombre de participants autorisés... le SMPMO instruit les demandes avec les critères définis lors des précédents conseils (passage sur PDMIPR respect de la charte)

L'ensemble du conseil s'entend, pour poursuivre l'instruction et mettre en place la convention et la caution prévue et sanctionner les organisateurs qui ne respectent pas les consignes en refusant l'organisation de leur manifestation l'année suivante.

Max VINCENT, Président et Cédric JANVIER, Directeur du SMPMO, expliquent qu'un RDV avec les services Préfectoraux compétents sera organisé pour définir les conditions d'organisation de telles manifestations sur le territoire du SMPMO ainsi que les mesures pouvant être mises en place par les maires, pour gérer ces événements sur leurs communes.

Pierre GOUVERNEYRE, 4<sup>ème</sup> Vice-président, propose de mettre différents types de caution en place en fonction de l'organisateur. Les milles euros actuellement pratiqués sont très infusant pour couvrir les dégâts occasionnés sur les terrains pratiqués.

Les organisateurs professionnels, devraient verser une caution bien plus importante que les petites associations locales dépourvues des mêmes moyens.

Dominic BOYER-RIVIERE et Françoise MAUPAS, font un retour de leur expérience à Collonges au Mont d'Or, où suite à d'importantes dégradations, sur le pont de Collonges au Mont d'Or notamment, il avait été refusé à un organisateur la possibilité d'organiser sa manifestation sportive l'année suivante, sans engagement et travail de sa part afin d'encadrer le dérouler de l'événement. L'organisateur ayant joué le jeu ils n'ont plus connu d'incident à l'occasion de cette manifestation.

Max VINCENT, Président, propose aux élus d'adresser leurs idées par mail au SMPMO, afin que nous puissions travailler ensemble sur une ligne de conduite commune pour l'organisation, la gestion et le suivis de ces événements dans un cadre réglementaire.

### 3. Présentation de restauration de l'espace Chamalan à Quincieux.

Pascal DAVID, maire de Quincieux explique le projet d'exploitation du site : espace de pêche, sensibilisation à l'environnement et accessibilité au public du site et présente les partenaires financeurs ; L'EPTB, l'agence de l'eau, la commune.

Cédric JANVIER, directeur du SMPMO, explique que cet espace pourra devenir une porte d'entrée du territoire en lien avec les propositions de l'agence de l'urbanisme. Le SMPMO peut se positionner pour réaliser avec la fédération de pêche, la signalétique thématique et ainsi compléter son offre de sentiers à l'échelle du territoire. Il précise que deux parcelles en bout d'étang pourraient faire l'objet d'une acquisition par la commune dans le cadre d'une opération 80/20- Cet espace d'environ 3000 m<sup>2</sup> pourrait être un lieu d'accueil pour le grand public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Le Président du Syndicat des Monts d'Or  
Max VINCENT

